

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Aménagement numérique : élaboration d'un schéma départemental des usages et services

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

:

- de valider l'engagement de la collectivité en vue de réaliser un schéma départemental des usages et services pour lequel une procédure de marché sera passée selon l'article 27 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,
- de procéder aux modifications d'affectations comme indiqué dans le rapport,
- d'autoriser les demandes de subventions aux partenaires.

La dépense correspondante de 70 000 € sera financée sur l'AP 2014 10420 D, imputation 20-91-2031 dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée